Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Nachlassverträge - Concordati

VD

1. Débitrice: **VOYAGES REMY ZAHLER SA**, Av. d'Ouchy 23, 1006 Lausanne

Date du sursis concordataire provisoire: 14.01.2014
Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois
Commissaire provisoire: Henri FRACHEBOUD

Ch. de Prévondens 4 1521 Curtilles

5. Remarques: LE PRESIDENT DU TRIBUNAL D'ARRONDISSE-MENT DE LAUSANNE

Sursis provisoire et concordat 293 LP

A vous tiers intéressés,

Par décision du 19 décembre 2013, communiquée le 14 janvier 2014, le président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a prononcé, à compter de la notification de la présente décision, un sursis provisoire de deux mois au bénéfice de la société VOYAGES REMY ZAHLER SA, Av. d'Ouchy 23, 1006 Lausanne, confirme la suspension des poursuites et désigne un commissaire provisoire en la personne d'Henri Fracheboud, Ch. de Prévondens 4, 1521 Curtilles.

L'audience de sursis concordataire est fixée au jeudi 27 février 2014, à 10:30 heures.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour fournir tous les renseignements utiles sur la situation de la débitrice.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne 1014 Lausanne Adm cant

01287241